

Commune : 082112

PR. PREFECTURE

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

Moissac  
0821127-20200130-CH20200130\_20-DE

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

Cachet du rédacteur du document :

S.E.L.A.R.L. SOGEXFO  
Géomètres-Experts Associés  
Gaël BOUSCAUD  
47, rue de l'Inondation  
82200 MOISSAC

Tél: 05 63 04 08 38 - Fax 05 63 04 33 31  
mail: moissac@sogexfo.com

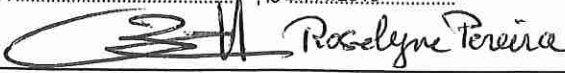
Recu le 04/02/2020  
Numéro d'ordre du document d'arpentage

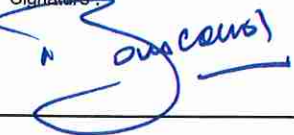
Document vérifié et numéroté le .....  
A .....  
Par .....

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
  - B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;
  - C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 27/11/2019..... par M Gaël BOUSCAUD..... géomètre à MOISSAC.....
- Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A. Moissac....., le 27/11/2019.....  


Document dressé par  
Gaël BOUSCAUD, Géomètre-Expert  
à Moissac.....  
Date 27/11/2019.....  
Signature : 

Section : BK  
Feuille(s) : 01  
Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 03/08/2005

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriante).

